

Arrêté ministériel portant désignation des membres des Conseils zonaux des Centres psycho-médico-sociaux

A.M. 03-04-2014

M.B. 10-06-2014

La Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,

Vu le décret du 15 février 2008 instituant un Conseil supérieur et des Conseils zonaux des Centres PMS tel que modifié par le Décret du 17 octobre 2013 modifiant diverses dispositions en matière d'enseignement obligatoire et de promotion sociale;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2009 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement, notamment son article 13, § 1^{er}, 10^o a);

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2013 fixant la répartition des compétences entre les Ministres du Gouvernement de la Communauté française,

Article 1^{er}. - Conformément à l'article 14/3, § 1^{er} du Décret du 15 février 2008 instituant un Conseil supérieur et des Conseils zonaux des Centres psycho-médico-sociaux tel que modifié, sont désignés membres des Conseils zonaux des Centres psycho-médico-sociaux :

1 Pour la Zone de BRUXELLES

1.1 Mme Claire KAGAN, Directrice, représentant les Centres PMS organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles;

1.2 Mme Sophie HUBERT, Conseillère psychopédagogique, représentant les Centres PMS organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles;

1.3 Mme Marie-Françoise INGELS, Inspectrice, représentant les Centres PMS officiels subventionnés;

1.4 Mme Catherine VANESSE, Directrice, représentant les Centres PMS officiels subventionnés;

1.5 Mme Catherine LECOCQ, Directrice, représentant les Centres PMS libres subventionnés;

1.6 M. Philippe ROUBY, Directeur, représentant les Centres PMS libres subventionnés;

1.7 Mme Béatrice MARISSIAUX, Directrice, représentant les Centres PMS libres subventionnés;

1.8 Mme Marie-Laurence VANDERSCHRICK, Directrice, représentant les Centres PMS libres subventionnés.

2 Pour la Zone du BRABANT WALLON

2.1 Mme Rita FURGIUELE, Directrice, représentant les Centres PMS organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles;

2.2 Mme Anne-Françoise BADA, Directrice, représentant les Centres PMS organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles;

2.3 Mme Carine DELENHEER, Directrice, représentant les Centres PMS officiels subventionnés;

2.4 Mme Christine VAN ROBAEYS, Directrice, représentant les Centres PMS officiels subventionnés;

2.5 Mme Sophie GOVAERTS, Directrice, représentant les Centres PMS



libres subventionnés;

2.6 Mme Isabelle BUSTO, Directrice, représentant les Centres PMS libres subventionnés;

2.7 M. Marc HEREMANS, Directeur, représentant les Centres PMS libres subventionnés;

2.8 M. Tanguy LE GRELLE, Directeur, représentant les Centres PMS libres subventionnés.

3 Pour la Zone de NAMUR

3.1 Mme Valérie SOL, Directrice, représentant les Centres PMS organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles;

3.2 Mme Mirella MEO, Directrice, représentant les Centres PMS organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles;

3.3 Mme Nathalie LOUTZ, Coordinatrice DSP, représentant les Centres PMS officiels subventionnés;

3.4 Mme Martine DODREMONT, Directrice, représentant les Centres PMS officiels subventionnés;

3.5 Mme Martine CHABOTEAUX, Directrice, représentant les Centres PMS libres subventionnés;

3.6 Mme Anne HERMANT, Directrice, représentant les Centres PMS libres subventionnés;

3.7 Mme Dominique CRAUWELS, Directrice, représentant les Centres PMS libres subventionnés;

3.8 Mme Elodie MOUYARD, Directrice, représentant les Centres PMS libres subventionnés.

4 Pour la Zone de LIEGE

4.1 Mme Françoise WILLEMS, Directrice, représentant les Centres PMS organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles;

4.2 Mme Catherine BECHET, Directrice, représentant les Centres PMS organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles;

4.3 Mme Joëlle MARNETTE, Directrice, représentant les Centres PMS officiels subventionnés;

4.4 Mme Christelle DJIAN, Directrice, représentant les Centres PMS officiels subventionnés;

4.5 M. Georges LECOQ, Directeur, représentant les Centres PMS libres subventionnés;

4.6 M. Georges MIGNOT, Directeur, représentant les Centres PMS libres subventionnés;

4.7 Mme Véronique DEMAZY, Auxiliaire sociale, représentant les Centres PMS libres subventionnés;

4.8 Mme Gaëlle GRAILET, Conseillère psychopédagogique, représentant les Centres PMS libres subventionnés.

5 Pour la Zone de HUY-WAREMME

5.1 Mme Dominique BLAISE, Directrice, représentant les Centres PMS organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles;

5.2 Mme Marie-France BOILEAU, Directrice, représentant les Centres PMS organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles;

5.3 Mme Sylvie BARBASON, Directrice, représentant les Centres PMS officiels subventionnés;

5.4 Mme Bénédicte FRAIPONT, Directrice, représentant les Centres

PMS officiels subventionnés;

5.5 M. Guy DE KEYSER, Président PO, représentant les Centres PMS libres subventionnés;

5.6 Mme Dominique GERARD, Directrice, représentant les Centres PMS libres subventionnés;

5.7 Mme Nathalie STEIMES, Directrice, représentant les Centres PMS libres subventionnés;

5.8 Mme Vinciane LARUELLE, auxiliaire sociale, représentant les Centres PMS libres subventionnés.

6 Pour la Zone de VERVIERS

6.1 Mme Fabienne DAWIR, Directrice, représentant les Centres PMS organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles;

6.2 Mme Sandra CONTI, Directrice, représentant les Centres PMS organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles;

6.3 Mme Michèle SCHIMPFESSEL, Directrice, représentant les Centres PMS officiels subventionnés;

6.4 Mme Mireille GERARD, Directrice, représentant les Centres PMS officiels subventionnés;

6.5 Mme Anne THOMAS, Directrice, représentant les Centres PMS libres subventionnés;

6.6 M. Dany SMEETS, Directeur, représentant les Centres PMS libres subventionnés;

6.7 Mme Bernadette DE MUNCK, Directrice, représentant les Centres PMS libres subventionnés;

6.8 Mme Nathalie SEVRIN, Auxiliaire paramédicale, représentant les Centres PMS libres subventionnés;

7 Pour la Zone LUXEMBOURG

7.1 Mme Sophie ROUSSELET, Directrice, représentant les Centres PMS organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles;

7.2 Mme Elisabeth NOIZET, Directrice, représentant les Centres PMS organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles;

7.3 M. Charles ISTACE, membre PO, représentant les Centres PMS libres subventionnés;

7.4 M. Michel NOIRHOMME, membre PO, représentant les Centres PMS libres subventionnés;

7.5 M. Régis DELBOUILLE, Directeur, représentant les Centres PMS libres subventionnés;

7.6 Mme Delphine WUIDAR, Directrice, représentant les Centres PMS libres subventionnés.

8 Pour la Zone HAINAUT CENTRE

8.1 M. Bruno DETHY, Conseiller psychopédagogique, représentant les Centres PMS organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles,

8.2 Mme Marie-Paule HAUTIER, Conseillère psychopédagogique, représentant les Centres PMS organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles;

8.3 Mme Raphaëlle FRISE, Directrice, représentant les Centres PMS officiels subventionnés;

8.4 Mme Agnès DESCAMPS, Directrice, représentant les Centres PMS officiels subventionnés;



8.5 Mme Nicole MARTINET, Directrice, représentant les Centres PMS libres subventionnés;

8.6 Mme Catherine STEVANONI, Directrice, représentant les Centres PMS libres subventionnés;

8.7 Mme Bénédicte MICHEL, Directrice, représentant les Centres PMS libres subventionnés;

8.8 Mme Marie-Laurence CARDON, Directrice, représentant les Centres PMS libres subventionnés.

9 Pour la Zone HAINAUT SUD

9.1 Mme Myriam CALUS, Conseillère psychopédagogique, représentant les Centres PMS organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles;

9.2 Mme Dominique QUERTON, Conseillère psychopédagogique, représentant les Centres PMS organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles;

9.3 Mme Laurence VANIEKAUT, Directrice, représentant les Centres PMS officiels subventionnés;

9.4 Mme Isabelle MALONNE, Directrice, représentant les Centres PMS officiels subventionnés;

9.5 M. André TAHON, Directeur, représentant les Centres PMS libres subventionnés;

9.6 Mme Claire MAGEROTTE, Directrice, représentant les Centres PMS libres subventionnés;

9.7 Mme Laura GOBBO, Directrice, représentant les Centres PMS libres subventionnés;

9.8 Mme Nadège DI GIUSTO, Conseillère psychopédagogique, représentant les Centres PMS libres subventionnés;

10 Pour la Zone WALLONIE-PICARDE

10.1 M. Dominique MAHIEU, Conseiller psychopédagogique, représentant les Centres PMS organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles;

10.2 Mme Séverine ACQUISTO, Conseillère psychopédagogique, représentant les Centres PMS organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles;

10.3 M. Philippe PLUVINAGE, Directeur, représentant les Centres PMS officiels subventionnés;

10.4 Mme Pascale WLOMAINIK, Directrice, représentant les Centres PMS officiels subventionnés;

10.5 Mme Maryse DUPIRE, Directrice, représentant les Centres PMS libres subventionnés;

10.6 Mme Marthe VAN DORPE, Directrice, représentant les Centres PMS libres subventionnés;

10.7 M. Jean-Pierre GREGOIRE, Directeur, représentant les Centres PMS libres subventionnés;

10.8 Mme Véronique PIELTAIN, Directrice, représentant les Centres PMS subventionnés.

Article 2. - le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 3 avril 2014.

Mme M.-M. SCHYNS

